

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 2 décembre 2003 au centre communautaire, 1301, rue du Bois, Saint-Lazare et à laquelle :

Sont présents : Monsieur le Maire : Paul Carzoli  
Madame la conseillère : Brigitte Asselin  
Messieurs les conseillers : Paul Laflamme  
Gaétan Aubé  
Michel St-Louis  
Gaétan Ménard

Absence motivée : Madame la conseillère : Lorraine Rozon

Les membres présents forment le quorum.

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

Me Nathaly Rayneault, greffière adjointe agit comme secrétaire de la présente séance.

#### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire Paul Carzoli invite les membres du conseil municipal, les citoyennes et citoyens présents, à se recueillir quelques secondes.

#### **12-494-03 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaétan Ménard,

ET RÉSOLU d'ouvrir la séance à compter de 20 h 05

ADOPTÉE à l'unanimité.

#### **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Monsieur le maire Paul Carzoli, Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Lorraine Rozon et Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Gaétan Aubé, Michel St-Louis et Gaétan Ménard déposent devant le conseil municipal leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2003 et de la séance d'ajournement du 18 novembre 2003
3. Dépôt de la correspondance
4. Administration
  - 4.1 Priorités d'intervention 2004 – Sûreté du Québec

- 4.2 **Autorisation de dépense – Achat d’un photocopieur numérique**
- 4.3 **Autorisation de dépense – Achat d’une plieuse/inséreuse**
- 4.4 **Autorisation de dépense - Achat d’une timbreuse**
- 4.5 **Résultats de soumissions – Impression des Bulletins Liaisons 2004**
- 4.6 **Délégation de compétence à la MRC quant à la mise en place et la gestion d’un « Centre d’urgence 9-1-1 » et conclusion d’une entente intermunicipale à cet égard**
- 4.7 **Démolition du bâtiment – Lot 1 676 953**
- 5. **Finances**
  - 5.1 **Adoption des comptes**
  - 5.2 **Financement permanent pour les règlements nos. 640, 641 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650 et 654**
    - 5.2.1 **Adjudication de l’émission**
    - 5.2.2 **Modalités de l’émission**
- 6. **Urbanisme**
  - 6.1 **Demandes de permis de construction assujetties à l’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale**
    - 6.1.1 **836, route de la Cité-des-Jeunes - Station-service Sonic Affichage du dépanneur**
    - 6.1.2 **1883, rue Poirier – Roma Pizza Rénovation extérieure**
  - 6.2 **Demande de nom de rue**
  - 6.3 **Demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour un usage à une fin autre que l’agriculture Construction d’une résidence Propriétaires : Lise Richer et Michel Groulx Lot visé : 350-13**
  - 6.4 **Transferts budgétaires**
  - 6.5 **Acquisition – Imprimante**
  - 6.6 **Acquisition - Logiciel**
  - 6.7 **Vente d’une partie du lot 349-6**
- 7. **Services techniques**
  - 7.1 **Résultats de soumissions Fourniture de pierre concassée pour l’année 2004**

- 7.2 Résultats de soumissions – Produits chimiques 2004
  - 7.3 Résultats de soumissions  
Contrôle analytique eau potable et eaux usées pour l'année 2004
  - 7.4 Fourniture d'un logiciel de gestion des véhicules et équipements municipaux
  - 7.5 Demande de soumissions sur invitation  
«Tracteur 4 roues motrices»
  - 7.6 Réception provisoire – Collecte de drains français  
Secteurs rues des Mimosas et des Arbrisseaux
  - 7.7 Réception provisoire – Rue des Oliviers (lot 482-86)  
et rue lot 482-88
  - 7.8 Projets de pavage 2003 (Règlements d'emprunt nos 657  
à 664 inclusivement) – Décompte progressif no. 1 (final)
  - 7.9 Réception définitive – Développement lot 201 partie
  - 7.10 Autorisation de dépense – Achat d'un système de compteur de  
trafic
  - 7.11 Autorisation de dépense – Achat d'un logiciel de dessin autocad  
version 2004
  - 7.12 Autorisation de dépense – Achat d'une flèche pour sécurité  
routière
  - 7.13 Autorisation de dépense – Achat d'un dégeleur à entrée d'eau
  - 7.14 Autorisation de dépense – Achat d'un dégeleur à ponceau et d'un  
système de graissage des véhicules
  - 7.15 Autorisation de dépense – Achat d'équipements d'émondage, de  
scies à chaînes et de débroussailleuse
8. Loisirs
- 8.1 Base de plein-air Les Cèdres - Carte de membre 2003-2004
9. Ressources humaines
- 9.1 Démissions - Service de sécurité incendie
  - 9.2 Embauches - Service de sécurité incendie
  - 9.3 Fin de probation pompiers à temps partiel - Service de sécurité  
incendie
  - 9.4 Permanence d'emploi - Préposées aux prêts à la bibliothèque

9.5 Engagement d'un surveillant des patinoires 2003-2004 **44915**

10. Incendie

11. Avis de motion et lecture et adoption de règlements

11.1 Adoption du règlement 560-92 (zonage)

11.2 Adoption du règlement 561-14 (lotissement)

12. Dépôt de documents

12.1 Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

12.2 Dépôt de rapports budgétaires

12.3 Dépôt du certificat règlement no 560-92 (zonage)

13. Période de questions allouée aux membres du conseil

14. Période de questions allouée aux citoyens

15. Clôture de la séance.

---

**12-495-03 1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Aubé,  
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-496-03 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2003 et de la séance d'ajournement du 18 novembre 2003**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2003 et de la séance d'ajournement du 18 novembre 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**3. Dépôt de la correspondance**

	<b>DATE</b>	<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>SIGNATAIRE</b>
3.1	2003-10-09	M. Paul Carzoli, Maire des Communications	Gouvernement du Québec La ministre de la Culture et <i>Aide financière – Bibliothèque</i>	La ministre Line Beauchamp

3.2	2003-10-17	M. Paul Carzoli Maire	Assemblée Nationale <i>Augmentation de la richesse Foncière et sommes payables à la S.Q.</i>	Lucie Charlebois Députée de Soulanges
3.3	2003-10-21	M. Paul Carzoli Maire	Westwood High School <i>Remerciements</i>	John P. Fraser Graduation Coordinator
3.4	2003-11-18	Mme Lucie Gendron Secrétaire-trésorière	Ministère des Transports <i>Reprofilage des fossés du côté est et du côté ouest sur la route de la Cité-des-Jeunes entre les chemins Saint-Lazare et Legault</i>	Le directeur, Daniel Dorais

#### 4. Administration

12-497-03

##### 4.1 Priorités d'intervention 2004 – Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à chaque ville d'identifier quelles devraient être les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'il existe certaines problématiques récurrentes sur notre territoire;

ATTENDU QUE la desserte policière au poste Ouest est non seulement de beaucoup inférieure à la desserte policière du poste Est mais également à la moyenne provinciale;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare devra payer encore plus cher, l'an prochain, les services de la Sûreté du Québec puisque la facture est basée sur la richesse foncière uniformisée et non sur les services effectivement rendus;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec sera de près de 200 000 \$ pour l'année 2004;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Lazare serait en droit de s'attendre à une augmentation de services de la part de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le maire Paul Carzoli,  
Appuyé par tous les membres du conseil présents,

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE la Ville de Saint-Lazare recommande au comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les priorités d'action et d'intervention suivantes pour l'année 2004, à savoir :

1. L'implantation d'une patrouille **permanente et continue** dans notre ville afin de s'assurer d'une présence policière sur notre territoire en tout temps;

- 44917
2. Une augmentation de la desserte policière pour l'amener au niveau de la moyenne provinciale afin de pouvoir obtenir un service au moins équivalent au reste du Québec et éventuellement avoir droit aux mêmes services que le poste Est;
  3. Une surveillance accrue des infrastructures municipales, et ce, principalement dans les parcs. La superficie de territoire à couvrir ainsi que le manque d'effectifs policiers empêchent de contrôler efficacement les activités dans les parcs;
  4. Une application des règlements municipaux ou, à tout le moins, des règlements municipaux harmonisés. Dans plusieurs cas, l'intervention policière se limite à l'application du Code de la sécurité routière du Québec;
  5. L'implantation d'une patrouille équestre au poste Ouest.

ET RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit transmise au comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la députée de Soulanges, Mme Lucie Charlebois, à la Direction territoriale de la Montérégie de la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-498-03                    4.2    Autorisation de dépense – Achat d'un photocopieur numérique**

ATTENDU QUE le remplacement du photocopieur au service des loisirs est requis;

ATTENDU QUE la relocalisation du photocopieur des services administratifs répond adéquatement aux besoins du service des loisirs;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un photocopieur numérique est nécessaire pour combler les besoins en imprimante et en photocopieur aux services administratifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par la conseillère Brigitte Asselin,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'un photocopieur numérique IMAGE RUNNER 6020, à la compagnie Canon pour un montant total de 24 998, 41 \$ ( taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 24 998,41 \$ et la dépense de 24 129,13 \$ à être financée à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-499-03                    4.3    Autorisation de dépense – Achat d'une plieuse/inséreuse**

ATTENDU QUE le fournisseur de logiciel comptable exige que le service administratif transfère tous ses formulaires à bretelles pour des formulaires laser;

ATTENDU QUE le traitement manuel des nouveaux formulaires augmentera de façon très significative;

ATTENDU QUE le nombre d'envois de formulaires, lettres et reçus augmente continuellement;

44918

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis ,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'une plieuse-inséreuse SI68 au fournisseur Néopost pour un montant total de 17 880,80 \$ (plus taxes);

ET RÉSOLU de transférer la somme de 20,000 \$ du poste budgétaire 02.140.00.349 au poste budgétaire 02.190.00.727;

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 20 567,39 \$ (taxes incluses) ainsi que la dépense de 19 851,80 \$ au poste budgétaire 02.190.00.727 pour l'acquisition d'une plieuse-inséreuse.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-500-03            4.4    Achat d'une timbreuse**

ATTENDU QUE la timbreuse actuelle n'est pas conforme aux nouvelles spécifications de Poste Canada, qui exige une technologie digitale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU QUE le fournisseur nous offre 24 mois de location gratuite pour le compteur à l'achat d'une timbreuse avant le 31 décembre 2003;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'une timbreuse IJ65 au fournisseur Néopost pour un montant total de 5 982,00 \$ (plus taxes), incluant le retour de la timbreuse actuelle, modèle SM 78 de l'année 1998;

ET RÉSOLU de transférer la somme de 7 000 \$ du poste budgétaire 02.190.00.420 au poste budgétaire 02.190.00.727;

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 6 880,80 \$ (taxes incluses) ainsi que la dépense de 6 641,53 \$ au poste budgétaire 02.190.00.727 pour l'acquisition d'une timbreuse.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-501-03            4.5    Résultats de soumissions – Impression des Bulletins Liaisons  
2004**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 25 novembre 2003 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant aux travaux d'impression des Bulletins Liaisons pour l'année 2004;

ATTENDU QU'après avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues, madame Geneviève Hamel, directrice des communications, recommande d'octroyer le contrat à la compagnie A/S Graphique inc.;

44919

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'impression des Bulletins Liaisons du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 à la compagnie Imprimerie A/S Graphique inc. plus basse soumissionnaire conforme pour un montant de 35 985,57 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE à l'unanimité.

12-502-03

**4.6 Délégation de compétence à la MRC quant à la mise en place et la gestion d'un « Centre d'urgence 9-1-1 » et conclusion d'une entente intermunicipale à cet égard**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités locales de la MRC fournissent à leurs citoyens un « Centre d'urgence 9-1-1 » notamment par l'intermédiaire du service de police;

ATTENDU QUE la SÛRETÉ DU QUÉBEC a avisé les municipalités qu'elle entendait mettre fin au service 9-1-1. En conséquence, elle leur a demandé d'en reprendre la gestion au niveau local;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la MRC afin d'étudier tous les scénarios possibles relativement à la mise en place d'un « Centre d'urgence 9-1-1 » selon les termes de la résolution 05-171-03, adoptée lors de la session ordinaire du 6 mai 2003;

ATTENDU QUE la MRC a élaboré un programme régional relatif à un tel centre et est maintenant prête à le mettre en oeuvre en accordant un contrat à une entreprise spécialisée ou à un organisme public;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du programme régional nécessite notamment la conclusion d'une entente intermunicipale conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ c. C-19);

ATTENDU QUE les articles 244.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ c. F-2.1) et 578 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) permettent à la MRC d'accepter le mandat de mise en place et de gestion d'un « Centre d'urgence 9-1-1 »;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités locales sont prêtes à mettre en oeuvre le programme régional selon le projet d'entente annexé;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Aubé,  
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU de déléguer à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la compétence de la Ville de Saint-Lazare en matière de mise en place et de gestion d'un « Centre d'urgence 9-1-1 » conformément à l'entente intermunicipale annexée au présent procès-verbal;

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer l'entente intermunicipale mentionnée ci-dessus.

44920

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-503-03            4.7    Démolition du bâtiment – Lot 1 676 953**

ATTENDU QUE la ville est propriétaire du bâtiment situé au 1439 chemin Chevrier (ancien bowling);

ATTENDU QUE le bâtiment est désaffecté depuis environ 10 ans;

ATTENDU QUE les intempéries ont affecté grandement l'état du bâtiment;

ATTENDU QUE les membres de la table de travail-services aux citoyens recommandent de procéder à la démolition du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU de retenir la soumission de « Les entreprises Hans Gruenwald inc. » au montant de 10 630 \$ (taxes en sus) et de procéder à la démolition du bâtiment situé au 1439 chemin Chevrier à Saint-Lazare;

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement à « Les entreprises Hans Gruenwald inc. » d'une somme de 10 630 \$ (taxes en sus) à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**5.    Finances**

**12-504-03            5.1    Adoption des comptes**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU que les comptes suivants soient approuvés pour paiement :

**Fonds généraux**

Journal des déboursés fonds 1 période 11 en date du 30 novembre 2003	733 358,88 \$
---	---------------

Liste des comptes fournisseurs Fonds généraux période 11 en date du 24 novembre 2003	314 345,38 \$
--	---------------

<b>TOTAL</b>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black; margin-bottom: 5px;"/> 1 047 704,26\$
--------------	--

ADOPTÉE à l'unanimité.

**5.2    Financement permanent pour les règlements nos. 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, et 654**

**12-505-03            5.2.1    Adjudication de l'émission**

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU QUE la Ville de Saint-Lazare accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de Vaudreuil pour son emprunt de 1 044 600 \$ par 44921 en vertu des règlements numéros 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650 et 654 au prix de 100,00 et échéant en série **5 ans** comme suit :

73 700 \$	4.61589 %	2004/12/09
77 600 \$	4.61589 %	2005/12/09
81 300\$	4.61589 %	2006/12/09
85 200 \$	4.61589 %	2007/12/09
726 800 \$	4.61589 %	2008/12/09

ET RÉSOLU QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE à l'unanimité.

12-506-03

### 5.2.2 Modalités de l'émission

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 044 600 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
640	26 400
641	38 000
642	17 400
643	16 800
644	142 700
645	12 200
646	43 900
647	70 400
648	17 600
649	194 800
650	275 900
654	188 500

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

ET RÉSOLU QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;

ET RÉSOLU QUE les billets seront datés du 9 décembre 2003;

ET RÉSOLU QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement;

ET RÉSOLU QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit : **44922**

Année	Montant
2004	73 700 \$
2005	77 600 \$
2006	81 300 \$
2007	85 200 \$
2008	89 800 \$
Après cinq ans	637 000 \$ (à renouveler)

ET RÉSOLU QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 9 décembre 2003), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649 et 654 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité.

44923

## 6. Urbanisme

### 6.1 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

12-507-03

#### 6.1.1 836, route de la Cité-des-Jeunes Station-service Sonic Affichage du dépanneur

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2003, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'octroi d'un permis pour l'affichage du dépanneur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par Enseignes Transworld relativement à la nouvelle enseigne pour le dépanneur;

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale respecte les objectifs et les critères applicables au projet par le règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à l'affichage du dépanneur de la station-service située au 836, route de la Cité-des-Jeunes, le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE à l'unanimité.

12-508-03

#### 6.1.2 1883, rue Poirier – Roma Pizza Rénovation extérieure

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2003, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure du bâtiment abritant le restaurant;

ATTENDU QUE le comité recommande de vérifier l'emplacement des équipements de ventilation et de s'assurer que ceux-ci soient cachés, par exemple par l'enseigne, si ceux-ci sont apparents en façade;

ATTENDU QU'en tenant compte de la recommandation précédente, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par Paradis, Schmidt, architectes, relativement à la rénovation extérieure du 1883, rue Poirier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la rénovation extérieure du bâtiment abritant le restaurant Roma Pizza, au 1883, rue Poirier; le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-509-03            6.2    Demande de nom de rue**

ATTENDU QUE la table de travail, lors de sa rencontre le 18 novembre 2003, a analysé la demande de nom de rue pour le projet résidentiel *Villas du Ruisseau*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'accepter le nom de rue suivant :

Rue des Moissons

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-510-03            6.3    Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour un usage à une fin autre que l'agriculture  
Construction d'une résidence  
Propriétaires : Lise Richer et Michel Groulx  
Lot visé : 350-13**

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes, sur leur développement et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le terrain est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QU'il n'y a aucun établissement de production animale à proximité du lot visé;

ATTENDU QU' il y a des espaces appropriés disponibles mais que le terrain est entouré de résidences;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de ce secteur, sur la préservation des ressources et qu'il s'intègre très bien dans cet environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU que le conseil municipal recommande l'acceptation de la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole pour un usage à une fin autre que l'agriculture, (construction d'une résidence) du lot 350-13.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-511-03            6.4    Transferts budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder aux transferts budgétaires suivants :

URBANISME ET ZONAGE		
02.610.00.411	Honoraires professionnels - Urbanisme	- 10 000 \$
02.610.00.727	Immobilisations	+ 10 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-512-03            6.5    Acquisition – Imprimante**

ATTENDU QUE le service d'urbanisme et zonage a besoin d'une imprimante couleur pour l'impression de photos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU de procéder à l'acquisition d'une imprimante laser couleur;

ET RÉSOLU d'autoriser, suite à un transfert budgétaire, une dépense maximale de 2 000 \$ à même le poste budgétaire no 02.610.00.727.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-513-03            6.6    Acquisition – Logiciel**

ATTENDU QUE le service d'urbanisme et zonage a besoin d'un logiciel pour le traitement des plaintes, des dossiers d'infraction et l'émission de constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU de procéder à l'acquisition du logiciel "Qualité des services (requêtes)" de PG Systèmes d'information;

ET RÉSOLU d'autoriser, suite à un transfert budgétaire, une dépense de 6 250 \$ à même le poste budgétaire no 02.610.00.727.

44927

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-514-03            6.7    Vente d'une partie du lot 349-6**

ATTENDU QUE la résidence du 1477 et 1479 chemin Saint-Lazare est non conforme à la réglementation d'urbanisme en raison de la marge latérale gauche qui est insuffisante;

ATTENDU QUE le propriétaire de la résidence , Monsieur Serge Castonguay désire se porter acquéreur d'une partie du lot 349-6 voisin à sa résidence et dont la Ville est propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Monsieur Serge Castonguay à 3 \$ le pied carré et de vendre une partie du lot 349-6 d'une superficie de 5,9 mètres carrés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**7.    Services techniques**

**12-515-03            7.1    Résultats de soumissions - Fourniture de pierre concassée pour l'année 2004**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 25 novembre 2003 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2004;

ATTENDU QUE les services techniques ont procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande d'octroyer le contrat quant à la fourniture de pierre concassée à la compagnie Asphalte Trudeau ltée plus basse soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2004 à la compagnie Asphalte Trudeau ltée, plus basse soumissionnaire conforme, pour un montant total de 43 482,33 \$ (taxes incluses) réparti selon les prix unitaires (taxes en sus) suivants :

20-0 mm	9,05\$/t
56-0 mm	8,90\$/t
Criblure	9,00\$/t
20 mm net	10,05\$/t

10 mm net 11,75\$/t  
100-50 mm 9,95\$/t

44928

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-516-03 7.2 Résultats de soumissions - Produits chimiques 2004**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été ouvertes le 25 novembre 2003 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la fourniture de produits chimiques nécessaires à l'opération des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées pour l'année 2004;

ATTENDU QUE les services techniques ont procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Brentag Canada inc. pour la fourniture d'hypochlorite de sodium a été réajustée en tenant compte du format du contenant demandé;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande d'octroyer les différents contrats aux plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,  
Appuyé par le conseiller Gaétan Aubé,

ET RÉSOLU d'octroyer les contrats de fournitures de produits chimiques nécessaires à l'opération des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées pour l'année 2004 aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

Chlore cylindre 68 kg	Brentag Canada inc.	2,02 \$/kg
Hypochlorite de sodium (20 lt)	Brentag Canada inc.	10,80 \$ / 20 lt
Permanganate de potassium	Brentag Canada inc.	53,75 \$/25kg
Soude caustique en barils	Quadra Chimie Ltée	0,405 \$/kg
Soude caustique en vrac	Univar Canada Ltée	400,00 \$/TMBS
Sulfate d'aluminium	Produits performants général Chemical Ltée	259,00\$/TMBS

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-517-03 7.3 Résultats de soumissions - Contrôle analytique eau potable et eaux usées pour l'année 2004**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 25 novembre 2003 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant au contrôle analytique de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2004;

ATTENDU QUE les services techniques ont procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande d'octroyer le contrat quant au contrôle analytique de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2004 à la compagnie Bodycote essais de matériaux Canada inc. plus basse soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

44929

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,  
Appuyé par le conseiller Gaétan Aubé,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant au contrôle analytique de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2004 à la compagnie Bodycote essais de matériaux Canada inc., plus basse soumissionnaire conforme, pour un montant de 11 379,43 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-518-03            7.4    Fourniture d'un logiciel de gestion des véhicules et équipements municipaux**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,  
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU de transférer la somme de 10 000 \$ du poste budgétaire 02.370.00.962 au poste budgétaire 02.320.00.720;

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'un logiciel de gestion des véhicules et des équipements municipaux à la compagnie PG Systèmes d'Information au montant de 10 461,53 \$ (taxes incluses) ;

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la compagnie PG Systèmes d'Information au montant de 10 461,53 \$ (taxes incluses) \$ et la dépense au montant de 10 097,75 \$ à être financée à même le poste budgétaire 02.320.00.720.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-519-03            7.5    Demande de soumissions sur invitation «Tracteur 4 roues motrices»**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaétan Ménard,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques à demander pour et au nom de la Ville de Saint-Lazare des soumissions sur invitation quant à la fourniture d'un «tracteur 4 roues motrices» pour les travaux publics. Les documents de soumissions seront disponibles à partir du 4 décembre 2003, lesdites soumissions devront être déposées avant 10 h le jeudi 18 décembre 2003 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-520-03            7.6    Réception provisoire – Collecte de drains français Secteurs rues des Mimosas et des Arbrisseaux**

ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de collecte de drains français sur la rue des Mimosas et une partie de la rue des Arbrisseaux, a eu lieu le 7 novembre 2003;

ATTENDU QUE Les Consultants en développement et gestion urbaine (CDG) inc. recommandent de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

44930

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de collecte de drains français sur la rue des Mimosas et une partie de la rue des Arbrisseaux;

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Ghislain Castonguay, ing., directeur des services techniques, à remettre aux promoteurs la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux en échange d'une nouvelle garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux valide jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

ET RÉSOLU que la Ville de Saint-Lazare se porte acquéreur des infrastructures de drainage pour la somme de 1 \$;

ET RÉSOLU que la firme Belliveau, Sauvé, Roy, notaires soit mandatée à préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Saint-Lazare et le promoteur;

ET RÉSOLU que le maire et la secrétaire-trésorière soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Ville de Saint-Lazare à signer et exécuter l'acte de cession ci-haut mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-521-03                      7.7      Réception provisoire – Rue des Oliviers (lot 482-86) et rue (lot 482-88)**

ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage, d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie de la rue des Oliviers (lot 482-86) et la rue (lot 482-88), a eu lieu le 7 novembre 2003;

ATTENDU QUE Les Consultants en développement et gestion urbaine (CDG) inc. recommandent de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage, d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie la rue des Oliviers (lot 482-86) et la rue lot 482-88;

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Ghislain Castonguay, ing., directeur des services techniques à remettre au promoteur la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux en échange d'une nouvelle garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux valide jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

ET RÉSOLU que la Ville de Saint-Lazare se porte acquéreur d'une partie de la rue des Oliviers (lot 482-86) et la rue lot 482-88 pour la somme de 1 \$;

ET RÉSOLU que la firme Belliveau, Sauvé, Roy, notaires soit mandatée à préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Saint-Lazare et le promoteur;

44931

ET RÉSOLU que le maire et la secrétaire-trésorière soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Ville de Saint-Lazare à signer et exécuter l'acte de cession ci-haut mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-522-03                    7.8    Projets de pavage 2003 (Règlements d'emprunt nos 657 à 664 inclusivement) - Décompte progressif no 1 (final)**

ATTENDU QUE Les consultants en développement et en gestion urbaine (CDG) inc. recommandent de procéder au paiement du décompte progressif no 1 (final) des travaux de pavage 2003 (règlements d'emprunt nos 657 à 664 inclusivement);

ATTENDU QUE le montant recommandé correspond à l'avancement des travaux tel que prévu au contrat;

ATTENDU la résolution no 09-374-03;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation de Les consultants en développement et en gestion urbaine (CDG) inc et d'autoriser le paiement d'une somme de 507 934,76 \$ (taxes incluses) à la compagnie Asphalte Trudeau Ltée, correspondant au montant présenté au décompte progressif no 1 (final) pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de pavage 2003 (règlements d'emprunt nos 657 à 664 inclusivement);

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à même les sommes prévues aux règlements nos 657 à 664 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-523-03                    7.9    Réception définitive – Développement lot 201 partie**

ATTENDU QUE l'inspection définitive des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur la rue l'Estérel (lots 201-67, 201-84 et 201-109), sur la rue du Mont-Blanc (lot 201-81), sur la rue des Alpes (lot 201-82) et la rue Chamonix (lot 201-93) a eu lieu le 14 novembre 2003;

ATTENDU QUE Les Consultants en développement et gestion urbaine (CDG) inc. recommandent de procéder à l'acceptation définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,

Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation définitive des travaux de fondation, de drainage et d'aqueduc sur la rue l'Estérel (lots 201-67, 201-84 et 201-109), sur la rue du Mont-Blanc (lot 201-81), sur la rue des Alpes (lot 201-82) et la rue Chamonix (lot 201-93);

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Ghislain Castonguay, ing., directeur des services techniques à remettre au promoteur la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-524-03                    7.10    Autorisation de dépense – Achat d'un système de compteur de trafic**

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'un système de compteur de trafic à la compagnie Electromega ltée. au montant de 2 997,55 \$ (taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense au montant de 2 997,55 \$ à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-525-03                    7.11    Autorisation de dépense – Achat d'un logiciel de dessin autocad version 2004**

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'un logiciel de dessin autocad version 2004 à la compagnie 3-Soft au montant de 5 245,14 \$ (taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense au montant de 5 245,14 \$ à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-526-03                    7.12    Autorisation de dépense – Achat d'une flèche pour sécurité routière**

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par la conseillère Brigitte Asselin,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'une flèche pour la sécurité routière à la compagnie Summum signalisation inc. au montant de 1 135,29 \$ (taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense au montant de 1 135,29 \$ à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

44933

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-527-03            7.13    Autorisation de dépense – Achat d'un dégeleur à entrée d'eau**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Aubé,  
Appuyé par la conseillère Brigitte Asselin,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'un dégeleur à entrée d'eau à la compagnie Stelem au montant de 4 140,90 \$ (taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense au montant de 4 140,90 \$ à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-528-03            7.14    Autorisation de dépense – Achat d'un dégeleur à ponceau et d'un système de graissage des véhicules**

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par la conseillère Brigitte Asselin,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'un dégeleur à ponceau et d'un système de graissage des véhicules à la compagnie Les pièces hydraulique Ménard inc. au montant de 15 483,89 \$ (taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense au montant de 15 483,89 \$ à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-529-03            7.15    Autorisation de dépense – Achat d'équipements d'émondage, de scies à chaînes et de débroussailleuse**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,  
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat quant à la fourniture d'équipements d'émondage, de scies à chaînes et de débroussailleuses au garage Daniel Marleau enr. au montant de 5 251,09 \$ (taxes incluses);

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense au montant de 5 251,09 \$ à même les revenus excédentaires à ceux budgétisés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**8.    Loisirs**

**12-530-03            8.1    Base de plein-air Les Cèdres - Carte de membre 2003-2004**

ATTENDU QUE la base de plein-air Les Cèdres nous propose une entente visant à offrir à nos citoyens une carte de membre familiale pour les activités hivernales 2003-2004;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire bénéficier ses citoyens de la possibilité de profiter des activités de la base de plein-air;

ATTENDU QUE le coût de la carte de membre familiale est fixé à 120 \$;

44934

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du service des loisirs à signer le protocole d'entente à intervenir avec la base de plein-air Les Cèdres et de fixer à soixante dollars (60 \$) par famille la contribution de la municipalité afin de permettre aux citoyens de Saint-Lazare d'utiliser les services offerts par la base de plein-air Les Cèdres pour l'année 2003-2004, au coût de 60 \$ par famille.

ADOPTÉE à l'unanimité.

## **9. Ressources humaines**

**12-531-03**

### **9.1 Démissions - Service de sécurité incendie**

ATTENDU les démissions de messieurs Alain Bélanger et Ronald Lauzon reçues par le directeur du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU d'accepter les démissions de messieurs Alain Bélanger et Ronald Lauzon et de les remercier pour leurs services.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-532-03**

### **9.2 Embauches - Service de sécurité incendie**

ATTENDU les démissions de messieurs Alain Bélanger et Ronald Lauzon;

ATTENDU le besoin du service de sécurité incendie de maintenir le nombre actuel de pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Éric Brouillette et Steve Moreau à titre de pompiers à temps partiel pour une période d'essai de six mois à compter du 3 décembre 2003, selon les modalités de la convention collective;

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement à même le poste budgétaire no. 02.220.00.151.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-533-03**

### **9.3 Fin de probation pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie**

ATTENDU QUE la direction du service est satisfaite du travail de messieurs  
Frédéric Lemieux et Philippe Marcoux;

44935

ATTENDU QUE messieurs Frédéric Lemieux et Philippe Marcoux rencontrent les  
conditions prévues à la convention collective en vigueur en ce qui a trait à leur  
période de probation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,  
Appuyé par la conseillère Brigitte Asselin,

ET RÉSOLU de conférer le statut de pompier à messieurs Frédéric Lemieux et  
Philippe Marcoux, à partir du 3 décembre 2003, le tout conformément à la  
convention collective en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-534-03            9.4    Permanence d'emploi - Préposées aux prêts à la bibliothèque**

ATTENDU la résolution n° 03-117-03;

ATTENDU QUE le directeur du service des loisirs évalue que mesdames Lise  
Brassard et Liane Lefebvre ont complété avec succès leur période de probation  
aux postes de préposées aux prêts à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est propose par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par la conseillère Brigitte Asselin,

ET RÉSOLU de confirmer la permanence d'emploi de mesdames Lise Brassard et  
Liane Lefebvre aux postes de préposées aux prêts à la bibliothèque et ce, à  
compter du 2 décembre 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12-535-03            9.5    Engagement d'un surveillant de patinoire 2003-2004**

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler un poste de surveillant de patinoire pour  
la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Aubé,  
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

ET RÉSOLU de retenir la recommandation du directeur du service des loisirs et  
d'engager la personne suivante comme surveillant de patinoire, au taux horaire de  
10 \$/heure;

**Nom**

**Parc**

Daniel Walsh

Parc Saddlebrook

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement à même le poste budgétaire 02.701.30.149.

**44936**

ADOPTÉE à l'unanimité.

**10. Incendie**

**11. Avis de motion et lecture et adoption de règlements**

**12-536-03            11.1 Adoption du règlement no 560-92-2 (zonage)**

Le conseiller Paul Laflamme désire déclarer son intérêt, parce qu'il est maintenant possible qu'un promoteur de projets intégrés dans ce secteur devienne son client. Il s'abstient donc de voter.



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 560-92

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 560 AFIN DE PERMETTRE LES PROJETS COMMERCIAUX INTÉGRÉS DANS LA ZONE RC-105

- ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Lazare a adopté le *Règlement de zonage* portant le numéro 560;
- ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Lazare juge approprié de modifier le *Règlement de zonage* portant le numéro 560 afin de permettre les projets commerciaux intégrés dans la zone RC-105;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 28 octobre 2003;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2003 et une dispense de lecture a été accordée;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

D'adopter le règlement numéro 560-92.

#### CE RÈGLEMENT STATUE ET ORDONNE :

##### 1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 81

La grille des usages et des normes de l'article 81 de la section III du chapitre 4 du *Règlement de zonage* numéro 560 est modifiée en y insérant la colonne montrée à l'annexe A du présent règlement.

##### 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 172

L'article 172 du *Règlement de zonage* numéro 560 est modifié de la façon suivante :

- a) Le paragraphe B) est modifié en remplaçant le texte suivant :  
« Un minimum de trois (3) unités, maximum de huit (8) unités »

Par le texte suivant :

« Un minimum de deux (2) unités, maximum de dix (10) unités. »

- b) le paragraphe I) est abrogé;
- c) le sous paragraphe 1 du paragraphe K) est modifié par l'ajout du texte suivant :  

« Dans le cas d'un lot de coin ou d'angle , la marge avant secondaire est fixée à 4,5 mètres. »
- d) les sous-paragraphe 4 et 5 du paragraphe K) sont abrogés;
- e) le paragraphe K) est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :  

« 7. Marge arrière  
La marge arrière est fixée à 3 mètres. »
- f) l'alinéa 2 du paragraphe M) est abrogé;
- g) le paragraphe N) est remplacé par le suivant :  

« N) Aire d'agrément requise  
La superficie minimum de l'aire d'agrément est fixée à 10 % de la superficie du terrain.  
  
L'aménagement de l'aire d'agrément doit être composé de gazon. Toutefois 50 % de la superficie de l'aire d'agrément peut être recouvert d'un dallage. »
- h) le premier alinéa du paragraphe O) est modifié en retirant le texte suivant :  

« Monté sur poteau. »
- i) les alinéas 8, 9 et 10 du paragraphe O) sont abrogés;
- j) le dernier alinéa du paragraphe O) est remplacé par le suivant :  

« Toute aire de stationnement doit être à au moins 1,5 mètre de tout mur d'un bâtiment principal. »
- k) les deux derniers alinéas du paragraphe P) sont abrogés;
- l) le paragraphe Q) est abrogé.

### 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité.

44937

12-537-03

## 11.2 Adoption du règlement 561-14 (lotissement)



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 561-14**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NUMÉRO 561 AFIN QUE LES  
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX  
INTERSECTIONS NE SOIENT PAS APPLICABLES  
À LA ZONE RC-105.**

- ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Lazare a adopté le *Règlement de lotissement* portant le numéro 561;
- ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Lazare juge approprié de modifier le *Règlement de lotissement* portant le numéro 561 afin que les dispositions applicables aux intersections ne soient pas applicables à la zone RC-105;
- ATTENDU QUE une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 28 octobre 2003;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2003 et une dispense de lecture a été accordée;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

D'adopter le règlement numéro 561-14.

**CE RÈGLEMENT STATUE ET ORDONNE :**1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 28

Le texte de l'article 28 est modifié par l'ajout, à la fin de celui-ci, de l'alinéa suivant :

« Ces dispositions ne sont pas applicables à la zone RC-105. »

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité.

## **12. Dépôt de documents**

### **12.1 Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses**

La greffière adjointe dépose le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses daté du 25 novembre 2003.

### **12.2 Dépôt de rapports budgétaires**

La greffière adjointe dépose l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2003 et prévisions budgétaires, ainsi qu'un état comparatif des revenus projetés au 31 décembre 2003 et ceux prévus au budget.

### **12.3 Dépôt du certificat règlement no 560-92 (zonage)**

La greffière adjointe dépose à la table du conseil municipal le certificat attestant qu'aucune personne n'a déposé de demande de tenue de journée de registre relativement au règlement no 560-92.

## **13. Période de questions allouée aux conseillers**

AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

## **14. Période de questions allouée aux citoyens**

Les principales questions ou commentaires formulés par les citoyennes et citoyens, se résument comme suit :

<b>NOM/ADRESSE</b>	<b>QUESTIONS – COMMENTAIRES</b>
M. Richard Charlebois 1980, rue Sainte-Marie	- Sablage des chemins et des trottoirs durant la période hivernale - Prolongement du trottoir sur le chemin Sainte-Angélique
Mme Dominique Derosier 1957, route Harwood	- Coupe d'arbres - Circulation de camions - Dommages au ponceau de la route
M. Paul Brabant 350, rue Brunet	- Fêtes des neiges 2004/ lettre déposée
Mme Laurie Cullaham 897, chemin Saint-Robert	- Vitesse excessive des automobilistes sur le chemin Saint-Robert
M. Steve Silverman 2523, rue du Shetland	- Propriété de Mme Cabana

**Certificat de crédits pour toutes les résolutions**

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Saint-Lazare dispose des crédits suffisants pour les résolutions qui suivent:

12-498-03	12-504-03	12-524-03	12-528-03
12-499-03	12-512-03	12-525-03	12-529-03
12-500-03	12-513-03	12-526-03	12-532-03
12-503-03	12-518-03	12-527-03	12-535-03

SIGNÉ ce 2 décembre 2003.

---

Nathaly Rayneault, greffière adjointe

**12-538-03 15. Clôture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,  
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU de clore la présente séance à 21 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité.

---

Paul Carzoli,  
Maire

---

Nathaly Rayneault,  
Greffière adjointe

/cm